

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 24 septembre 2014 portant vérification de la conformité du barème proposé par Gaz de Bordeaux au 1^{er} octobre 2014 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 25 juin 2014

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL, Catherine EDWIGE, Hélène GASSIN, Jean-Pierre SOTURA, Michel THIOILLIERE, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 modifié relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Gaz de Bordeaux, le 9 septembre 2014, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique et à souscription au 1^{er} octobre 2014. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

1. Barème proposé par Gaz de Bordeaux

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1^{er} juillet 2014, le barème proposé répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de Gaz de Bordeaux depuis cette date, estimée par le fournisseur à - 0,03 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

2. Observations de la CRE

L'arrêté du 25 juin 2014 a fixé la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de Gaz de Bordeaux.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1^{er} juillet 2014 et le 1^{er} octobre 2014 correspond à une baisse de - 0,03 c€/kWh.

3. Avis de la CRE

La CRE constate que le barème proposé par Gaz de Bordeaux est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 25 juin 2014.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 24 septembre 2014

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

ANNEXE
Tarifs de vente du gaz naturel de Gaz de Bordeaux
applicables au 1^{er} octobre 2014 (hors TVA et hors CTA)

Distribution Publique

Tarifs Publics	Prix
Tarif 304 Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	6,03 7,35
Tarif 305 Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	17,12 4,87
Tarif 401 et 404 Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	8,70 8,05
Tarif 403 Abonnement mensuel en € Abonnement mensuel multi PCE en € Prix du kWh en c€	131,62 52,65 4,60
Tarif 405 Abonnement mensuel en € Abonnement mensuel multi PCE en € Prix du kWh en c€	25,16 10,06 4,86

Tarifs en Extinction	Prix
Tarif 301 Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	1,3 12,84
Tarif 303 Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	29,54 6,67
Tarif 307 Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	0 3,45
Tarif VGR 2 Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	16,94 6,00
Tarif VGR 3 Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	19,94 6,00
Tarif 414 Abonnement mensuel en € Prix du kWh d'hiver en c€ Prix du kWh d'été en c€	498,24 6,03 5,09
Forfait Cuisine (code 345) Prix du kWh en c€	9,86

Souscription
Tarif SMS (code 451)

Abonnement €/an	Abonnement 2 €/an	Prime fixe annuelle hiver €/MWh/j/ mois	Prime fixe annuelle été €/MWh/j)/mois	Prix proportionnel hiver en €/MWh	Prix proportionnel été en €/MWh
13 607,52	1 360,75	76,36	29,95	36,55	35,55

Réduction de 1ère tranche (au- delà de 5 GWh) en €/MWh	Réduction de 2ème tranche (au- delà de 24 GWh) en €/MWh	Remise de modulation en €/MWh	Remise d'effaçabilité en €/MWh)/an
-0,50	-0,30	-0,40	-201,96